

ARRETENT

CHAPITRE I : DISPOSITION GENERALE

Article 1 : En application des dispositions de l'article 9 du décret n°2020 - 0255/PRES/PM/ME/MCIA/MINEFID/MATDC/MUH du 7 avril 2020 portant conditions et procédures d'octroi de concession de production/distribution ou de distribution et d'autorisation de distribution d'énergie électrique, le présent arrêté définit les droits fixes à payer pour l'octroi ou le renouvellement d'une concession ou d'une autorisation.

CHAPITRE II : DROITS FIXES

Article 2 : Toute personne physique ou morale désirant obtenir, transférer ou céder une concession de production/distribution, une concession de distribution ou une autorisation de distribution d'énergie électrique est tenue de payer les droits fixes conformément au tableau ci-dessous :

Désignation de la demande	Droits fixes en FCFA	Droits fixes de renouvellement/Transfert/Cession en FCFA
Concession de production/distribution	1 500 000	1 750 000
Concession de distribution	1 000 000	1 250 000
Autorisation de distribution	500 000	750 000

Article 3 : Le paiement des droits fixes s'effectue après notification d'un avis favorable de la commission technique d'examen des dossiers de demande.

Tout paiement au titre de ces droits fixes donne lieu à la délivrance d'une quittance conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Les droits fixes définis conformément aux dispositions ci-dessus sont payés au Conseil Régional et reversés dans son budget.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 5 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et abroge toute disposition antérieure contraire.

Article 6 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières, le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le... **28 FEV 2024**

Le Ministre de l'Energie, des Mines
et des Carrières


Yacouba Zabre GOUBA
Chevalier de l'Ordre du Mérite de
l'Economie et des Finances


Le Ministre de l'Economie, des
Finances et de la Prospective


Aboubakar NAGANABO
Officier de l'Ordre de l'Étalon
